

SITE DU CHÂTELET

PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

2022-2025



I. INTRODUCTION

Afin d'assurer un accueil de qualité, il est nécessaire de penser à l'organisation de la journée de l'enfant et de décliner des modalités pédagogiques particulières à ces accueils.

Le projet pédagogique, réalisé par l'équipe sert donc :

- à définir les conditions de fonctionnement
- de contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les familles, les mineurs et l'organisateur
- de référence tout au long de l'action - à donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne
- à construire les démarches pédagogiques.

Il découle des valeurs éducatives que la commune souhaite transmettre, mais prend également en considération :

- le public accueilli
- les ressources humaines, financières et matérielles
- les installations spécifiques
- les dates et horaires de fonctionnement
- les modalités de fonctionnement de l'équipe

II. Intentions pédagogiques de la directrice

Précisons tout d'abord que le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
- du temps méridien ;
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe

Le Matin : Le temps du matin privilégie une transition en douceur entre la famille et l'équipe. L'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée. Différents espaces ludiques sont proposés sous forme d'ateliers : espace dessin, espace lecture, espace jeux... L'enfant peut passer d'une activité à l'autre, librement et ainsi débiter sa journée sereinement.

La Pause Méridienne : Ce moment permet de marquer une véritable « coupure » dans la journée, les enfants sont récupérés dans leurs classes respectives ou à la sortie. Ils sont accompagnés vers le restaurant scolaire ou en activité.

Le Soir : Des ateliers ludiques et adaptés au rythme de l'enfant sont proposés. Un départ échelonné permet aux animateurs de faire le lien avec les familles

L'accueil périscolaire permet d'accueillir régulièrement ou occasionnellement les enfants scolarisés et de proposer des activités de loisirs éducatifs encadrés par un personnel qualifié. S'il constitue un service important rendu aux familles, il a aussi une vocation essentielle : celle de favoriser la continuité éducative par le développement, la découverte, la détente et l'apprentissage de la vie en société.

Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire c'est passer d'un univers à un autre, de l'école à la famille ou de la famille à l'école.

C'est un lieu de plus dans sa journée et un nouveau temps en collectivité. Les conditions d'accueil et l'aménagement des locaux sont donc des éléments très importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas vécu comme trop long.

A mon sens, les accueils périscolaires sont organisés « pour répondre aux besoins des parents qui ont des contraintes horaires de travail tôt le matin et tard le soir » Cet accueil doit se faire en lien avec les enseignants qui vont recevoir les enfants en classe après la période du matin, ou bien qui passent le relais après l'école le soir, le midi.

L'accueil périscolaire n'est pas une simple « garderie » mais un temps de loisirs réfléchi, organisé par une équipe de professionnels compétente et qui complète l'enseignement scolaire. Ce sont des animateurs qualifiés qui encadrent les enfants avant, pendant et après l'école et qui ont pour rôle de développer des activités éducatives, culturelles et sociales en complémentarité avec les différents partenaires.

Les intentions éducatives sont :

- ▶ le loisir et la détente
- ▶ la découverte et l'apprentissage
- ▶ la sécurité physique et affective
- ▶ l'expression
- ▶ le développement de l'autonomie
- ▶ la création du lien social entre les différents intervenants éducatifs et partenaires : enseignants, familles, employés territoriaux.
- ▶ l'éducation et l'acquisition de comportements sociaux et citoyens

III. PARTIE I : TERRITOIRE ET STRUCTURE

1. LE TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération annemassienne regroupe 12 communes qui sont : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand.

Dans les statuts de cette EPCI¹, on retrouve de multiples compétences concernant différents domaines tel que : l'aménagement du territoire, le transport, l'habitat, la gestion de la pollution ainsi que des nuisances, les contributions financières à certain projet ainsi que la scolarité visant les collèges et lycées. Cependant, pour tout ce qui concerne l'extrascolaire et le périscolaire, cette compétence reste sous l'autorité propre de chacune des communes précitées. De ce fait, travaillant pour la ville de Gaillard, le diagnostic qui va suivre portera sur cette commune.

a) Situation géographique

- Les caractéristiques du territoire

Située au nord du département de la Haute-Savoie, la commune de Gaillard est limitrophe de la frontière Suisse. Elle s'étend sur 402 ha, dont la moitié est dévolue aux espaces naturels et agricoles dans la plaine de l'Arve. Elle accueille plus de 11 800 habitants, ce qui en fait une des communes les plus denses du département.

C'est une commune urbaine située dans le Massif des Alpes, dont l'altitude varie entre un minimum de 392 mètres et un maximum de 425 mètres pour une altitude moyenne de 409 mètres.

Gaillard est proche du Parc naturel régional du Haut-Jura mais, n'accueille aucune réserve naturelle sur son territoire.

Pour des raisons de statistiques et de recensement de la population, la commune de Gaillard est découpée par l'INSEE² en quartiers qui sont : Centre, Les Terreaux Vernaz, Moellesulaz Pont Noir et Plaine et Chatelet.

- Les atouts, les faiblesses et les influences

Son positionnement géographique de porte d'entrée de Genève depuis la Haute-Savoie positionne

Gaillard comme une commune traversée par les flux, avec 3 douanes qui permettent l'accès à Genève. Environ 40 000 véhicules les empruntent chaque jour dans les 2 sens. S'y ajoute, à la douane de Moellesulaz, le passage d'environ 5 000 piétons par jour pour rejoindre les tramways amenant à Genève.

De plus, si le rythme de croissance démographique s'est ralenti dès 1982 et se stabilise autour d'une augmentation de 1,1% par an, la proximité de Genève et la dynamique de ce bassin d'emploi, attirent à Gaillard une population de diverses origines et désireuse de travailler en Suisse.

Ces mouvements ont grandement participé à la structuration de l'urbanisation communale qui s'est développée le long de ces axes de desserte vers Genève et plus densément à proximité des douanes.

¹ Etablissement Public de Coopération Intercommunale

² L'Institut national de la statistique et des études économiques

Ce mode de formation urbaine a contribué à préserver en périphérie une zone naturelle riche en biodiversité et un espace agricole dynamique.

Le positionnement géographique de Gaillard explique aussi une composition sociologique très marquée, faisant de la commune une des villes les plus inégalitaires de France. Coexistent ainsi, une population frontalière disposant de revenus très élevés et une population fragilisée avec des difficultés d'intégration sociale et économique. Cette dernière dont l'habitat se dans les quartiers de la ville stigmatisés. L'ensemble de ces particularités conduit de longue date la commune à poursuivre une politique de services à la population qui vise à répondre aux enjeux de ce territoire.

- **Les enjeux territoriaux**

Un investissement quotidien de la commune et de la communauté d'agglomération visant à répondre aux besoins du territoire ainsi que de ses habitants :

Près de 20% de logements sociaux (1 137 logements sociaux pour 5 900 résidences principales

- des équipements publics rénovés ou en en cours de rénovation
- des équipements scolaires
- une politique d'accompagnement des dynamiques commerciales
- une offre croissante en transports publics organisée à l'échelle de l'agglomération transfrontalière Genève – Annemasse
- des services municipaux dédiés à l'accompagnement des habitants dans leur vie quotidienne

b) Situation économique

La commune est partagée entre exploitation maraîcher et travailleur frontalier.

- **Zone franche et accord bilatéraux**

Gaillard fait partie de ces communes situées en zone franche. Cela est avantageux pour les exploitants agricoles car leurs productions sont vendues préférentiellement en Suisse, ce qui est économiquement plus intéressant. Cependant, les pratiques économiques ne sont pas figées. La compétitivité des produits agricoles européens à augmenter avec l'application des accords bilatéraux et ces mesures ont fait concurrence à l'avantage dont bénéficiaient les exploitations situées en zone franche.

- **L'activité économique**

Concernant les frontaliers :

La dynamique économique de la Suisse est en dents de scie. Il arrive que le territoire connaisse des vagues de licenciement ou que la politique à l'égard des frontaliers se durcisse. Ces variations économiques ont poussé la ville de Gaillard à se doter en 1997 de son propre service emploi, capable d'être réactif et d'accompagner individuellement les personnes les plus vulnérables.

Malgré ces faits, les travailleurs suisses résidant en France doivent au même titre que les administrés participer à l'effort communal, une convention ratifiée en 1973 par le canton de Genève, le département de la Haute Savoie et celui de l'Ain autorise chaque année, ce canton à prélever 3.5% de la masse salariale des travailleurs frontaliers et à la reverser à ses voisins français.

Cette compensation est proportionnelle au nombre de frontaliers de la commune. Aujourd'hui, Gaillard accueille environ 11800 habitants dont 5238 frontaliers (46% de

la population) la compensation s'élève donc à 5.244.290 euros. C'est une donnée importante car le budget de la commune en tient compte.

Concernant l'activité agricole :

Gaillard : une importante surface maraîchère de Haute-Savoie

Le secteur agricole est principalement localisé dans la plaine alluviale de l'Arve en une grande zone homogène séparée de l'agglomération par la moraine glaciaire. Cette séparation isole les unités de production des lieux habités. Quelques parcelles subsistent sur le plateau, néanmoins classées en zones constructibles.

Les terrains mis en valeur par l'agriculture, de l'ordre de 70 hectares sur les 402 que compte la commune, sont consacrés à la production maraîchère.

Premier site maraîcher de Haute-Savoie, la commune regroupe plus du tiers des surfaces de serres du département et de plus de la moitié de celles de la zone franche. La pérennité de l'activité agricole est liée à une stratégie globale de développement du bassin genevois, exposée à des contraintes économiques et urbanistiques liées au développement global du bassin genevois.

c) Situation démographique

• La population

Les habitants de la commune sont appelés les *Gaillardins*. Le recensement des populations légales de 2013 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et porte le nombre d'habitant de la ville à 11862. Cela représente 2811 habitants au km².

La croissance démographique de la commune est nulle puisque son taux annuel entre 2007 et 2013 est de -0.2%

De fortes disparités sont à noter concernant les écarts de revenu des citoyens, puisque sur le territoire d'Annemasse agglomération, le taux de pauvreté est estimé à 15%, ce qui signifie que 11 000 ménages vivent sous le seuil de pauvreté. Annemasse et Gaillard concentrent le plus grand nombre de ces familles : Livron / Perrier (Annemasse) 30% de la population, sur le quartier de FOSSARD/ Le Chalet (Gaillard) : 40%.

Trois catégories de ménage sont à répertorier sur la commune :

- Les ménages seuls : 47.9%
- Les ménages avec famille : 39.1%
- Les familles monoparentales : 21.0%

Bien que le pourcentage de familles monoparentales paraisse peu élevé il ne reste quand même pas négligeable car leur situation les expose davantage à la précarité financière et aux possibles difficultés éducatives.

La population est peu stable avec un renouvellement régulier : (50% de flux entrant et sortant entre deux recensements). Ce qui induit des flux d'élèves permanents au sein des écoles.

• Une mixité sociale affirmée

La population de Gaillard est hétérogène. Elle comporte 112 nationalités. Ce n'est pas simple de coordonner vie et bien être lorsqu'autant de différences cohabitent.

Outre le fait que la quasi moitié de celle-ci soit frontalière à revenu plus que convenable, Gaillard accueille des habitants de tous horizons sociaux tel que des familles plus qu'aisées, des jeunes actifs, des familles proches du seuil de pauvreté et des personnes âgées au revenu très limité. Ajoutons donc à cela les multiples nationalités et nous obtenons un mélange culturel et social relativement fragile.

Cependant, une sérénité de vie réside dans l'environnement communal. Cela résulte, selon moi, de l'individualité nationale que nous avons développé depuis plusieurs années. C'est aussi ce qui crée la richesse de cette ville. Le service animation travaille sur l'accès aux loisirs pour tous, sans distinction de classe. Grâce à cela, l'ouverture à la culture prend un sens réel dans les actions quotidiennes du service.

d) Les infrastructures

La ville de Gaillard offre des équipements structurants influents sur la cohésion sociale de son territoire tel que :

Les structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Les équipements sanitaires et sociaux

Les établissements d'enseignement

Les équipements culturels, sportifs et de loisirs.

1. Accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

C'est un accueil ciblé pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse qui est proposé sur la commune. Nous retrouvons donc une crèche municipale, une crèche privée, un relais d'assistante maternelle, un accueil de loisirs enfant et jeune et un accueil périscolaire dans chacune des écoles de la ville. Ce sont au total 11 équipements d'accueil collectif avec une capacité de 190 Places pour les 0-3 ans (Crèche municipale, crèche associative et RAM), de 120 places pour les 3-11 ans (centre de loisirs) et de 24 places pour les 12-17 ans (Secteur Jeune).

2. Equipements sanitaires et sociaux

Avec une demande en changement sur le territoire, et les anciens qui souhaitent de plus en plus restées chez elles, les services en faveur des personnes âgées représentent trois offres distinctes tel que : l'EHPAD, l'association d'aide à domicile du genevois et le restaurant des Hutin.

3. Etablissements d'enseignement

La ville dispose de trois groupes scolaires du cycle 1 à 3 et un collège. Les effectifs commencent à augmenter et c'est pour cela que dans deux groupes scolaires il y a aujourd'hui une ouverture de classe. Le groupe scolaire du Châtelet accueille 349 Enfants, celui du Salève 329 Enfants et celui des Voirons/Bossonnets 302 enfants. Le collège Jacques Prévert 551 Jeunes.

4. Equipements culturels, sportifs et de loisirs

La commune est bien fournie en équipement sportif et de plein air de proximité. L'espace Louis Simon met à disposition 2 gymnases, une salle de danse, 3 salles d'arts martiaux. La municipalité possède le fameux stade de football Salvatore Mazzeo abritant les entraînements de l'équipe de l'E.T.G mais laissant l'accès à ses terrains à divers service de la ville, un terrain de Basket et plusieurs terrains de pétanque intérieurs et extérieurs. Il y a aussi un parcours santé disponible pour tous ceux qui le souhaitent.

Concernant la culture, l'espace Louis Simon, offre une grande salle de spectacle ouverte aussi bien pour des manifestations publiques que pour les autres services de la ville.

Pour tout ce qui est des loisirs, afin de répondre à la demande du plus grand nombre, la ville met à disposition 3 parcs équipés de jeux pour enfants et jeunes ainsi que des espaces aménagés pour la marche.

2. LA STRUCTURE

1. La mairie

Le Maire représente l'état dans la commune et a un rôle d'officier de police judiciaire. Il a de nombreuses fonctions administratives. Le conseil municipal représente les habitants, et se réunit une fois par mois ou une fois tous les deux mois à Gaillard. Il est élu pour 6 ans. Plusieurs commissions sont mises en place au sein de la mairie afin de pouvoir gérer au mieux les différentes affaires. Il y a une commission jeunesse, composée de 7 membres plus le 1^{er} adjoint et le Maire.

- La politique enfance/jeunesse

Gaillard possède le label « Ville engagée en faveur de la jeunesse ». La municipalité a donc à cœur de développer, soutenir et créer de multiples dispositifs pour l'enfance et la jeunesse. Son investissement pour la jeunesse se traduit par :

- Favoriser l'emploi en interne des jeunes.
- Soutenir et créer des structures d'insertion en direction de ceux-ci.
- Soutenir la vie associative.
- Travailler en lien avec les établissements scolaires.

En ce qui concerne les enfants c'est :

- Développer les dispositifs d'apprentissages (clubs langage, lecture/écriture)
- Mettre en place les nouveaux rythmes scolaires
- Développer les loisirs enfants
- Réaménager les bibliothèques scolaires.

- Le milieu associatif

Le milieu associatif est relativement bien développé et la mairie contribue chaque année à son épanouissement. On retrouve cinq catégories d'association présentes sur la ville tel que :

- Les associations culturelles : bibliothèque, chant, musique, art créatif, qui participe quelquefois aux projets d'école, centre de loisirs
- Les associations sportives : elles sont au nombre de 24 et comme pour les premières, et de l'EDS (école des sports)
- Les associations scolaires : les APE
- Les associations sociales : humanitaire, bénévolat, prévention animation, activités diverses, lutte contre l'alcoolisme
- Les associations diverses : en faveur des personnes âgées, du développement durable et des sports motorisés

2. Le service Éducation Jeunesse et Politique de la Ville

- Historique

Le service animation de la ville de Gaillard, anciennement « Garderie du Salève », est né en 1974 de la rencontre de deux volontés.

D'un côté, une conseillère municipale tournée vers les problèmes et les besoins sociaux de la commune : Mme Renée Magnin ; de l'autre, celle d'une jeune femme, Magalie Duc, jardinière d'enfant et éducatrice spécialisée. Toutes deux avaient constaté la présence d'une lacune regrettable au sein de la commune : De nombreux enfants dont les parents travaillaient, se trouvaient livrés à eux même durant le mercredi et les vacances scolaires.

Le besoin était réel. Il restait à mettre en œuvre les moyens de la réalisation.

Dans un premier temps les locaux, l'encadrement, le matériel, les repas et enfin les différentes autorisations. Cela fut un travail de chaque jour mais, le 18 septembre 1974, le centre de loisirs de la ville de Gaillard put ouvrir ses portes et accueillir environ une centaine d'enfant.

Cette entreprise d'avant-garde fut la première de ce type à cette époque au niveau départemental.

Plusieurs choses ont évolué avec le temps. D'une part les locaux, qui se trouvaient à l'école du Salève et se sont déplacés au 10 rue de Vernaz, ainsi que le coté associatif de cette création qui devint municipal en 1994.

Malgré ces changements, l'esprit est resté le même et le but du service est de répondre aux besoins de la population.

Il est réparti en plusieurs secteurs.

- Le service enfance et réussite éducative : une cheffe de service, une responsable péri et extrascolaire, deux coordinatrices de sites scolaires une équipe d'animation. Celui-ci accueille des enfants de 3 à 11 ans les mercredis après-midi, les vacances scolaires et sur les temps périscolaires. Il propose des activités culturelles, sportives, créatives et de découverte et laisse la parole aux enfants afin qu'il s'implique dans leurs loisirs.
- Le secteur jeunesse : un directeur, des animateurs. Il accueille des jeunes de 12 à 17 ans les soirées, les mercredis après-midi, les vacances scolaires, les week-ends et pour des séjours. Il propose tout au long de l'année un lieu d'accueil en accès libre. Certaines animations spécifiques sont proposées de façon ponctuelle.
- La maison de quartier : une responsable et des médiateurs qui ont pour objectifs de créer du lien entre les habitants.
- Le service des moyens généraux : une cheffe de service qui gère le guichet unique, les ATSEM et le personnel d'entretien.

- Le service de restauration scolaire qui prépare les repas des enfants et des personnes âgées.

c) Les accueils périscolaires

Ils sont répartis sur les sites scolaires. Une nouvelle organisation est née en 2022, permettant une direction unique avec des coordonnateurs sur les sites scolaires.

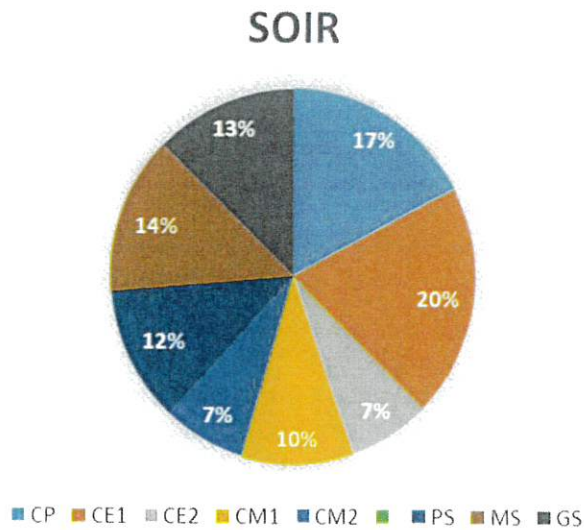
Une centaine d'enfants de 3 à 11 ans sont accueillis en périscolaire du matin et du soir, 600 enfants en restauration scolaire.

Ils concernent 4 dispositifs :

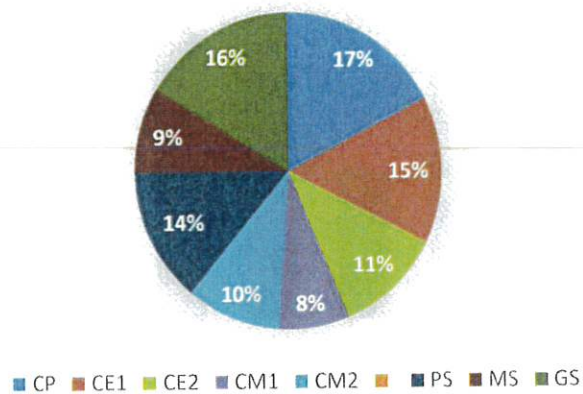
- La restauration scolaire
- Les accueils périscolaires matin et soir
- Les Clubs jeunes talents
- Les études surveillées
- Le CLAS

1. Le public

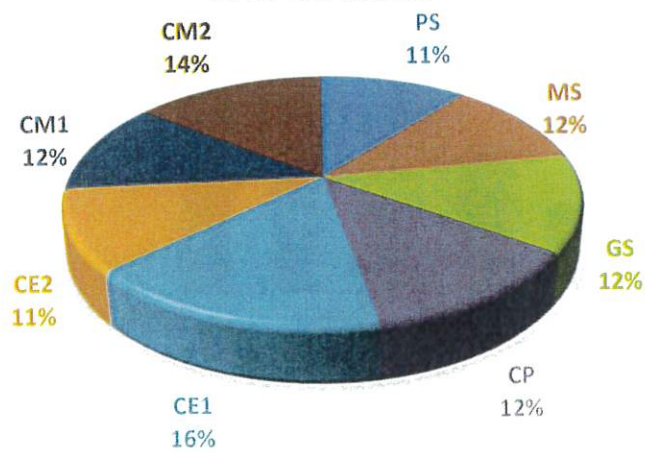
Différents graphiques vont donner une cartographie du public accueilli.



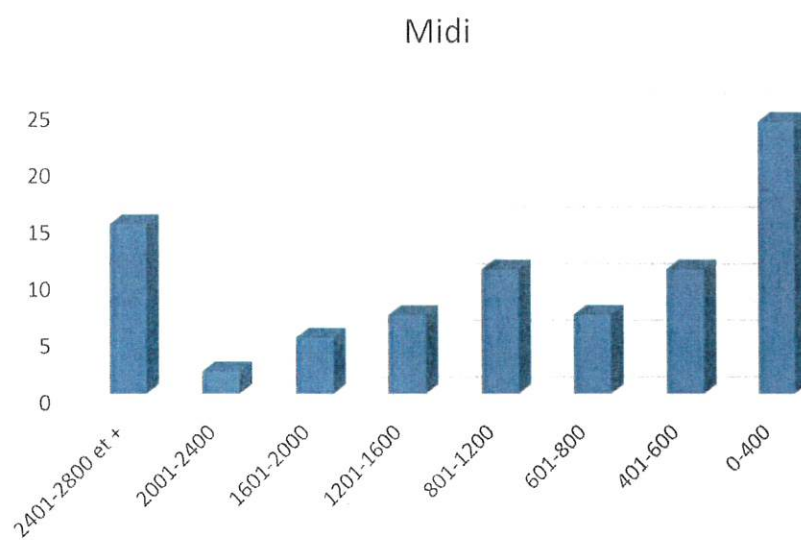
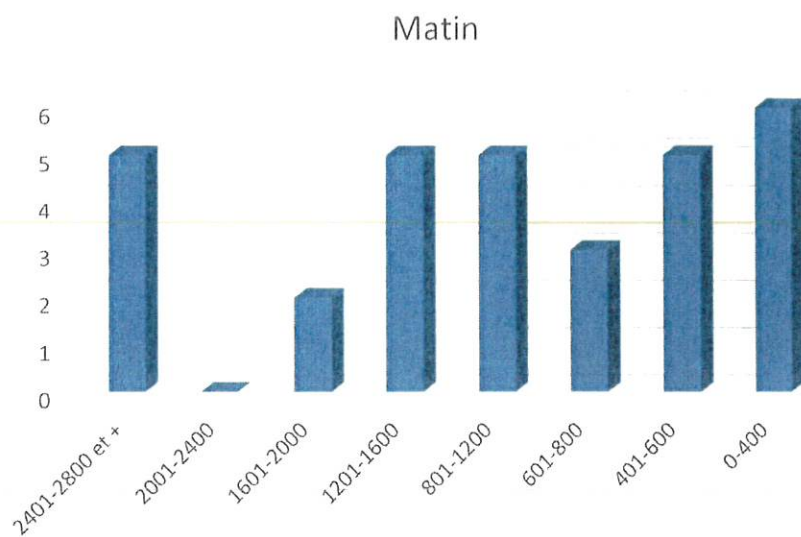
ACCUEIL PÉRI MATIN RÉPARTITION PAR CLASSES



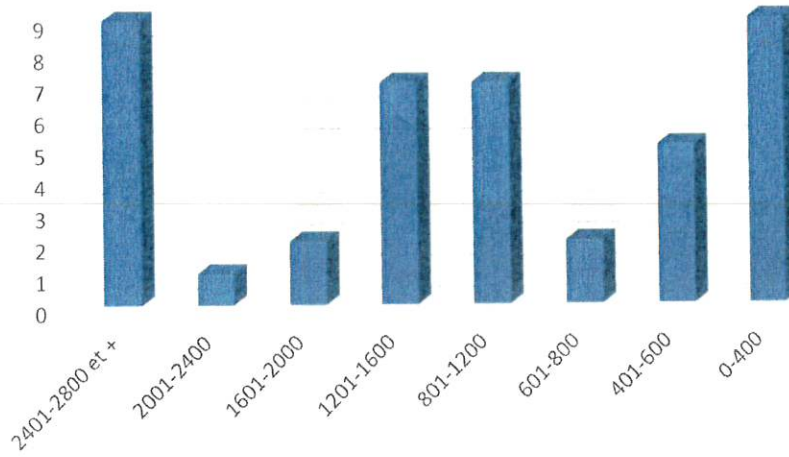
RESTAURATION SCOLAIRE - RÉPARTITION PAR CLASSES



Pour les maternelles :

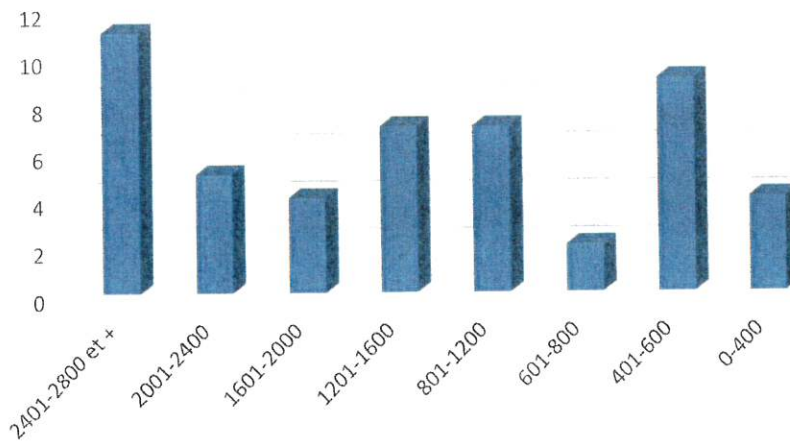


Soir

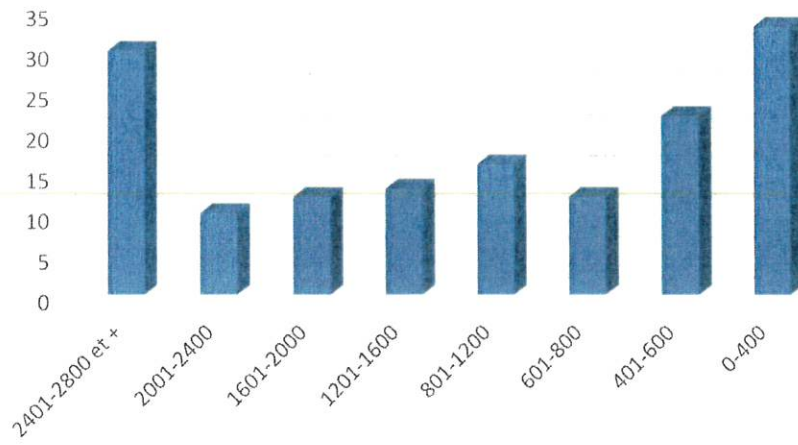


Pour les élémentaires :

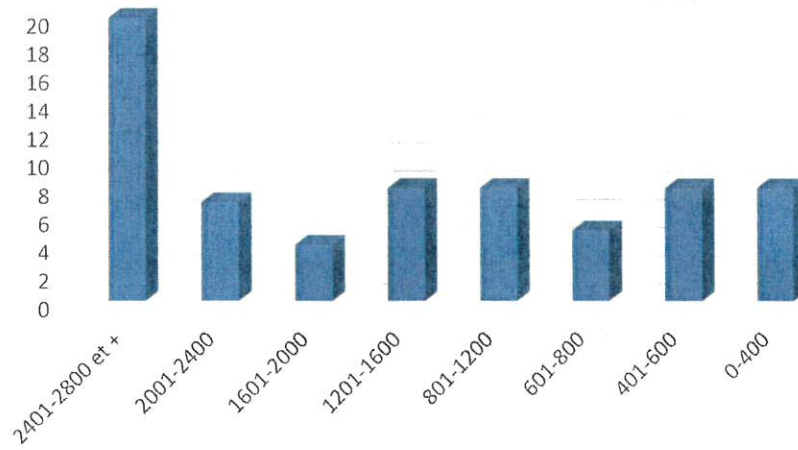
Matin



Midi



Soir



Les effectifs

Le groupe scolaire du Châtelet accueille en :

- Accueil périscolaire matin maternel : 20 enfants de 3/6 ans
- Accueil périscolaire matin élémentaire : 18 enfants de 6/11 ans
- Accueil périscolaire soir maternel : 20 enfants de 3/6 ans
- Accueil périscolaire soir élémentaire : 28 enfants de 6/11 ans
- Etude 16h30/17h30 : 7 enfants de 7/11 ans
- Club jeunes talents : 10 élémentaires / 6 maternels

2. Les fonctionnements

- Accueil du matin

L'accueil se fait de 7h30 à 8h30 pour les enfants d'élémentaires et de maternelles. Nous mettons en place de coins jeux en autonomie et des activités manuelles autour du dessin, des perles et de créations en tous genres ainsi que quelques activités de motricité afin que chacun puisse commencer la journée à son rythme.

- Accueil du soir

Pour les enfants d'âge maternel, de 16h30 à 18h30 au sein de chaque école. Nous proposons aux enfants un petit goûter à 16h30 puis des activités sportives de motricité, des ateliers manuels autour de la peinture, du modelage et autres confections selon la thématique abordée. Comme pour le matin, des coins en autonomie sont mis à disposition.

- Restauration scolaire

Elle se déroule de 11h30 à 13h45. Les enfants sont récupérés à partir de 11h30 au sein de leurs écoles par les animateurs. Le temps de 11h20 à 11h30 sert aux animateurs de temps de préparation de leurs ateliers, de temps d'échange sur les informations importantes et de mise à jour de leur feuilles d'appel.

Le temps qui suit est ensuite dédié à la prise du repas. Celui-ci est préparé dans par du personnel qualifié.

Durant tout le temps présent dans le restaurant scolaire, chaque animateur a des tables sous sa responsabilité.

Il est avant tout animateur de ce temps de restauration, c'est-à-dire qu'il participe au repas au même titre que l'enfant. Il suscite l'échange et la découverte à travers les discussions (avis, expériences, actualité, questionnement...), l'entraide (adulte-enfant, enfant-adulte, enfant-enfant), le service des plats dans l'assiette, la découverte de nouveaux aliments ou de nouvelles recettes.

Son rôle est également de favoriser les discussions à un niveau sonore acceptable pour l'ensemble de son pôle : je ne parle pas en même temps que mon copain, je ne lui coupe pas la parole, je l'écoute...

Il veille au bon déroulement du repas : propreté de la table, respect de chacun pour le service, absence de conflit majeur...

Il aide l'enfant à apprécier ce qu'il peut et ne peut pas faire en rapport à ses capacités (âge, physique, quantité, risque...).

- Clubs jeunes talents

Club jeunes talents de 16h30 à 18h : atelier durant une heure pour les maternelles et 1h30 pour les élémentaires. Nous proposons les enfants à participer à des ateliers manuels tels que la couture, le modelage..., des ateliers sportifs comme le hand, basket ou bien des jeux collectifs et des ateliers d'expression comme le théâtre, le chant... Une inscription par cycle est obligatoire

3. Les activités

Elles doivent être mises en cohérence avec les programmes et les projets scolaires. Elles pourront constituer une phase de mise en application des apprentissages. Elles doivent présenter un caractère éducatif certain et participer à :

- l'enrichissement culturel des jeunes
- leur développement physique
- leur sociabilité.

Les intervenants ainsi que les animateurs veilleront à faire apparaître dans chaque atelier les caractéristiques essentielles suivantes :

- le plaisir... côté ludique
- l'acquisition de nouvelles connaissances
- l'expression des capacités
- la communication
- la réflexion
- la créativité
- la curiosité
- la dépense énergétique dans les activités physiques et sportives.

4. Spécificité du site du Châtelet

- CHATELET

Deux particularités définissent l'école du Châtelet.

A savoir :

- **L'accueil d'une classe ULIS**

L'ULIS constitue un dispositif qui offre aux élèves une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées.

Le projet de l'Ulis prévoit l'affectation d'auxiliaire de vie scolaire collectif. Le personnel AVS-Co fait partie de l'équipe éducative et participe à l'encadrement et à l'animation des actions éducatives conçues dans le cadre de l'Ulis.

Les élèves bénéficiant de l'Ulis sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire, leur classe de référence est la classe correspondant approximativement à leur classe d'âge, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation. Ils bénéficient de temps de regroupement autant que de besoin.

L'organisation des Ulis correspond à une réponse cohérente aux besoins d'élèves en situation de handicap présentant des :

- TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales ;
- TSLA : troubles spécifiques du langage et des apprentissages ;
- TED : troubles envahissants du développement (dont l'autisme) ;
- TFM : troubles des fonctions motrices ;
- TFA : troubles de la fonction auditive ;
- TFV : troubles de la fonction visuelle ;
- TMA : troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante).

- **Le double service en restauration scolaire pour les élémentaires**

Etant donné la capacité d'accueil de la restauration scolaire de l'école du Châtelet 200 personnes au maximum enfants et personnel de service compris, l'accueil des élémentaires qui représente environ 140 enfants chaque midi ne peut se faire qu'en deux services.

En effet la restauration scolaire est divisée en 2 parties, à savoir une partie pour les maternels et une pour les élémentaires.

3. LA REGLEMENTATION

Afin de « faciliter la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles maternelles ou élémentaires », le décret (**Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre**) autorise une réduction du taux d'encadrement périscolaire réglementaire à titre expérimental pour **une durée de 3 ans** (et non plus 5 ans à titre dérogatoire comme dans la proposition initiale rejetée par le Conseil d'État) dans ce cadre.

En voici les principaux éléments :

- 1. Les taux d'encadrement du périscolaire** dans le cadre d'un projet éducatif territorial (**PEDT**) validé par l'Etat, et *sous réserve que la sécurité des enfants et la qualité éducative des activités soient garanties*, sont abaissés de la manière suivante :
 - 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de six ans (au lieu de 1 pour 10 actuellement) ;
 - 1 animateur pour 18 mineurs âgés de six ans ou plus (au lieu de 1 pour 14).
- 2. Les intervenants ponctuels** peuvent être comptabilisés dans ces taux.
- 3. La durée minimale** pour déclarer les activités périscolaires par journée de fonctionnement est ramenée à une heure (au lieu de deux heures dans les autres cas).

*** Concernant le taux d'encadrement des enfants d'âge maternel, la municipalité a tout de même voté en faveur de l'ancien taux pour des raisons évidentes de qualité d'accueil et d'encadrement.**

4. HYGIENE SANTE ET SECURITE

a) Alimentation

Chaque semaine, le menu est affiché à sur le tableau extérieur réservé au périscolaire afin que les parents et les enfants puissent le consulter librement. Les repas sont élaborés par l'équipe de restauration scolaire à base de produit frais. Les repas sont des temps calmes, les enfants mangent à leur rythme. L'équipe d'animation encourage les enfants à goûter de chaque plat. Lorsque des enfants présentent des allergies alimentaires, un PAI (protocole d'accueil individualisé) est réalisé et des menus sont préparés en fonction de cela.

b) Dossiers médicaux et soins

A chaque inscription les parents remplissent une fiche sanitaire où sont stipulées les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale

Chaque site scolaire possède deux trousse à pharmacie. En fin de mois, les trousse sont vérifiées et les éléments manquants sont rajoutés à l'aide de la réserve. C'est le référent qui se charge de cette tâche.

Les soins sont notés sur les fiches de soins, remplis par l'animateur qui s'est occupé des soins.

c) La sécurité des enfants

La sécurité est primordiale lorsque l'on travaille avec des enfants. Toute l'équipe doit redoubler de vigilance pour la surveillance des enfants, La directrice veille à ce que la sécurité soit assurée sinon elle intervient immédiatement auprès des animateurs.

d) Sorties et déplacements

Le code de la route impose aussi aux groupes un comportement de sécurité utilisation obligatoire des trottoirs marche sur le côté droit en l'absence de trottoir un animateur ouvre la marche, un autre la ferme tous 2 portant des gilets jaunes de sécurité.

Attention de ne pas trop étirer la file.

Avant de sortir, établir la liste des enfants et en donner un exemplaire à la responsable.

IV. PARTIE II : LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES

1. LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE : PEDT

La ville de Gaillard s'est inscrite dans une démarche volontariste en mettant l'éducation et l'égalité des chances au centre de ses préoccupations. Aujourd'hui, il faut que l'ensemble des acteurs travaillent dans un principe de coéducation, en tenant compte du contexte local mais aussi des différents contrats qui structurent notre action éducative.

Quatre objectifs ont été mis en place pour élaborer le PEDT ils sont :

- Assurer une continuité éducative dès la petite enfance en valorisant et en harmonisant les actions sur le territoire communal
- Mettre en place des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation
- Permettre l'accessibilité des actions à tous les publics
- Développer chez l'enfant ses futures qualités civiques et éco-citoyennes

2. LE PROJET PEDAGOGIQUE :

a) Pourquoi?

Ce projet pédagogique résulte de réflexions menées pendant plusieurs mois, au cours de réunions organisées en équipe, en secteurs et en petits groupes.

L'intérêt de ce projet pédagogique réside dans la réflexion menée, la prise de recul et les observations suscitées autour de son élaboration. Il permet à l'ensemble de l'équipe de prendre de la distance dans ses gestes et dans ses actions quotidiennes et favorise une meilleure cohérence dans les réponses que chaque professionnel peut fournir à l'enfant.

Ce projet pédagogique constitue l'aboutissement de ces temps de travail en équipe. Il reflète la cohérence de nos pratiques, les objectifs pédagogiques et éducatifs que nous nous sommes fixés, et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Il permet aussi aux parents de prendre connaissance des objectifs principaux qui guident les pratiques quotidiennes de l'équipe.

Cet écrit favorise ainsi la création d'un premier lien, et constitue la base de la relation de confiance qui s'établira peu à peu entre l'équipe et les familles, nécessaire à un accueil sécurisant pour l'enfant

b) Pour qui?

Le projet doit être connu et accepté par l'ensemble des animateurs. C'est un contrat moral sur lequel chacune des personnes recrutées décide d'adhérer.

Il doit être compréhensible et consultable par tous (famille, élus...), il doit être concret et coller à la réalité de l'accueil de loisirs périscolaire.

L'équipe de direction est garante du projet pédagogique, elle fait le lien entre l'équipe d'animation et les différentes institutions. L'équipe de direction fixe des valeurs non négociables qui sont communiquées au reste de l'équipe.

Les animateurs, en cohérence avec le projet pédagogique, élaborent des projets d'activités. Ils doivent être capables d'évaluer le travail effectué, de se remettre en question et de connaître la réglementation en vigueur afin de proposer des activités adaptées à l'âge des enfants qu'ils encadrent.

En tenant compte de tous les éléments décrits précédemment, l'équipe d'animation a élaboré le projet pédagogique suivant.

3. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES POUR LES ANNEES 2022-2025

Considérant l'établissement d'un projet sur 3 ans, des axes de travail ont été réfléchis par l'équipe de direction et transmis à l'équipe d'animation pour établir un travail plus ciblé.

4. OBJECTIFS GENERAUX OPERATIONNELS MOYENS, INDICATEUR ET CRITERE D'EVALUATION

1. Accompagner l'enfant dans son rythme pour choisir, développer son autonomie et se responsabiliser

L'équipe a pour objectif d'accompagner le développement des compétences intellectuelles, sociales et comportementales des enfants à travers le développement de l'autonomie fonctionnelle.

« Aide moi à faire seul », « Aide moi à penser par moi-même », autonomie qui va lui permettre d'accéder à l'indépendance intellectuelle et émotionnelle, et enfin à la liberté.

Progressivement, il devient capable de prendre des décisions justes pour lui, pour les autres et pour son environnement en général.

Accompagner l'enfant vers l'autonomie c'est l'autoriser à faire seul, à essayer et ne pas atteindre l'objectif visé du premier coup. C'est l'encourager, le solliciter, le stimuler et l'inciter à faire.

Pour que l'enfant ait envie d'expérimenter, il faut qu'il soit dans un contexte rassurant et que les objectifs visés ne soient pas trop difficiles à atteindre. Cette configuration lui permet de connaître plus de situations de réussite que d'échecs et donc de rester sur un sentiment de plaisir, de fierté qui l'incite à réitérer.

Objectifs opérationnels	Moyens
Se mettre en groupe pour choisir les activités	Permettre aux enfants de gérer leurs groupes Changements de groupes réguliers Choix des enfants

Mettre en place des temps forts organisés par les enfants	1 tournoi sportif par cycle
Accompagner l'enfant à trouver sa place dans le groupe	
Permettre à l'enfant de formuler ses besoins et être à l'écoute.	

2. Permettre à l'enfant de s'épanouir à travers des activités proposées pour apprendre

La socialisation de l'enfant correspond à un long processus par lequel l'enfant intègre les valeurs, les normes, les codes, les interdits, les règles de conduite. Dans un même temps, il se construit une identité sociale, apprend à composer avec lui-même mais aussi à tenir compte des autres et à trouver sa place au sein du groupe. En effet, loin de n'être qu'une succession de contraintes et de frustrations, la vie en collectivité est aussi source d'enrichissement par la diversité des liens qui se créent entre les enfants et avec les adultes.

Elle répond pleinement aux besoins de rencontrer et d'être en contact avec ses pairs. Les disputes et les conflits sont fréquents, notre rôle éducatif est d'apprendre aux enfants à trouver d'autres réponses que l'agressivité ou la violence. Mais aussi de leur apprendre à vivre avec l'autre, à faire avec l'autre, à négocier, faire des concessions. Au quotidien, toute activité peut donc être support à la socialisation et à l'apprentissage de la vie en groupe. Il revient à l'adulte de savoir guider l'enfant dans cette direction notamment en posant des limites, des règles, un cadre fixe mais sécurisant.

Objectifs opérationnels	Moyens
Proposer des activités aux choix de l'enfant	Outil de concertation
Mettre en place un outil afin que les enfants s'expriment	Mise en place de l'outil 2 propositions suivies par cycle
Favoriser de nouvelles expériences permettant à l'enfant de développer sa créativité, sa motricité, son imaginaire et sa curiosité au travers d'activités	1 activité nouvelle par cycle Projets individuels ou collectifs

Mettre en place des règles	1 support en début d'année
Développer des méthodes d'approche diverses	Travail pédagogique
Apporter aux enfants des activités et des expériences nouvelles ou complémentaires	

V. PARTIE III : LES ACTEURS DU SECTEUR

1. L'EQUIPE D'ANIMATION

1. Le rôle des animateurs

L'équipe d'animation doit encadrer les enfants dans le cadre des temps d'activité périscolaire en participant activement à la préparation et au déroulement de la vie des accueils périscolaires. Ils doivent accompagner les enfants pendant les différents temps, en vivant avec eux de multiples activités. De ce fait, ils assurent la conception des projets d'animation et d'activité de qualité en cohérence avec les objectifs pédagogiques.

Bien que nos activités restent des loisirs ludiques, l'équipe doit cependant assurer auprès des enfants un rôle éducatif et pédagogique (acquisition de connaissance-**SAVOIR**, technique-**SAVOIR FAIRE**, et de comportement-**SAVOIR ETRE**).

L'accompagnement des enfants dans tous les temps de vie quotidienne et l'animation des activités en fonction des capacités, des compétences et des limites de ceux-ci, doit être une de leur principale préoccupation. C'est pourquoi, les animateurs mangent avec les enfants sur les temps du midi.

Je considère ainsi que la municipalité, que le temps du repas est un temps d'animation et d'accompagnement comme tout autre temps de la vie quotidienne des enfants.

D'un point de vue pédagogique,

L'équipe doit garantir la sécurité physique, morale, et affective de chacun des enfants, être reconnu comme un animateur/adulte responsable. L'animateur ne doit pas quitter son groupe sans avoir délégué temporairement celui-ci à un autre animateur et, ils doivent respecter les règles de sécurité et d'encadrement (1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire)

2. Le rôle des ATSEM /AESH

L'ATSEM ou agent territorial spécialisé des écoles maternelles est une personne essentielle dans la gestion des petites classes. En assistant l'enseignant et en participant activement à la pause méridienne ainsi qu'aux TAP (temps d'activité périscolaire), l'ATSEM doit se montrer d'une grande polyvalence.

En plus de ses missions scolaires et de nettoyage des locaux, elle assure, les mêmes missions qu'un animateur périscolaire. Elles sont des animatrices à part entière de la pause méridienne et de ce fait doivent impérativement travailler en collaboration avec l'équipe d'animation dont elles font parties.

3. Le personnel de restauration scolaire

Les repas sont élaborés par cette équipe et nous mettons un point d'honneur à travailler avec elle, afin de donner le meilleur aux enfants mais aussi de construire un environnement pédagogique et ludique autour du temps méridien.

4. La place des parents

Les équipes développent et mettent en place une démarche de communication avec les parents, en leur donnant un certain nombre d'informations relatives à la vie des accueils. Ce travail est nécessaire pour établir une relation de confiance au quotidien et sur du long terme. En tissant du lien relationnel, cette démarche permet d'éclairer les familles sur nos intentions pédagogiques et de mieux comprendre les enjeux.

Les échanges sont souvent plus faciles en fin de journée. Fréquemment, les parents ne voient pas les enseignants et c'est à l'animateur qu'ils vont faire état des informations relatives à l'enfant (absence, plannings, environnement familial, maladie...) et, inversement, c'est l'animateur qui va restituer l'information quotidienne sur la vie de l'enfant.

5. La relation avec les enseignants

La liaison avec l'équipe enseignante est aussi essentielle car si l'enfant a eu une mauvaise journée, le passage de relais doit permettre à l'enseignant de donner les informations importantes à l'animateur.

2. L'EQUIPE DE DIRECTION

1. La cheffe du service

La cheffe de service est le pivot de la vie du service enfance et réussite éducative.

Elle impulse et favorise une réflexion, une prise de recul au sein de son équipe. Il veille au développement des compétences des professionnels, en proposant, si besoin, des mesures de formations individuelles ou collectives dans le cadre de la formation permanente.

2. La responsable péri et extrascolaire

Elle assure la direction des accueils périscolaires des différents sites.

Elle gère la partie administrative et gestion d'équipe

Elle encadre les animateurs et les coordonnateurs.

Elle propose des projets transversaux

3. Les coordonnateurs

Ils sont au nombre de trois. Un pour le site du Salève, un pour les Voirons/Bossonnets et un pour le Châtelet Ils travaillent en lien avec son responsable. Ils accompagnent, forment et suivent les animateurs dans leur pratique quotidienne. Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la responsable en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.

VI. PARTIE IV : COMMUNICATION - EVALUATION

1. LA COMMUNICATION

La communication est un point important. Elle se doit d'être présente dans tous les temps périscolaire. Non seulement nous transmettons ce que nous faisons mais, cela nous permet de conserver un relationnel et de faire évoluer la confiance qui existe entre les acteurs de la vie de l'enfant.

a) Communication générale

Pour communiquer, le secteur périscolaire édite dans la plaquette annuelle du service animation, tous les éléments nécessaires pour informer les parents: date des sessions, modalités et période d'inscription, horaires de récupération, les objectifs, le mode de fonctionnement, les tarifs des différents services.

b) Communication spécifique

- **La communication entre mairie, enseignants, animateurs, personnel service...**

Le dialogue et la communication devront être respectueux, professionnels et optimal entre les différents acteurs intervenant dans la journée scolaire et périscolaire de l'enfant, afin de favoriser le suivi et l'écoute de celui-ci.

C'est par le biais de rencontre régulière que celle-ci pourra prendre toute sa place et son importance.

- **La communication avec les enfants :**

Elle devra être fondée sur la confiance et le respect mutuel et devra se faire le plus naturellement possible.

L'équipe d'animation aura une attitude de référence et pédagogique, ainsi qu'un langage correct. Pour informer des ateliers, un affichage clair et ludique sera mis en place au sein de chaque dispositif.

- **La communication avec les parents :**

Nous communiquons par le biais de courriers d'information, d'affichage, ou encore par l'intermédiaire de cahiers de liaison mis en place et faisant le lien parents restauration – animation.

La communication devra être respectueuse et professionnelle. Bien que certains animateurs soient issus de certains quartiers de la ville et connaissent plusieurs familles, ils se doivent de garder une distance professionnelle et de ne pas faire un amalgame de leur situation particulière.

2. L'EVALUATION

a) Durant l'année

Des bilans de sessions sont systématiquement mis en œuvre toutes les fins de cycle. Toutefois, des réunions ponctuelles peuvent avoir lieu quand l'équipe de direction ou l'équipe d'animation en ressent la nécessité. Mes bilans sont divisés en deux parties : -le bilan pédagogique -le bilan logistique

Dans le bilan pédagogique, nous faisons un point sur :

- les relations enfants/enfants ; animateurs/enfants
- le groupe
- les relations animateurs/animateurs
- les relations animateurs/direction.

Puis, nous abordons les objectifs du projet pédagogique afin de savoir :

- comment ils ont été mis en œuvre
- quelles difficultés l'équipe d'animation a-t-elle pu rencontrer ?
- quelles facilités l'équipe a rencontrées ?
- les écueils à ne pas refaire

Dans le bilan logistique, nous abordons les points liés :

- au transport
- au repas
- à l'entretien des locaux
- au matériel
- aux prestataires de services
- à l'organisation générale
- au fonctionnement de l'équipe

b) A la fin de l'année

C'est le bilan global du projet. Il se fait tout au long de sa mise en place de grâce aux petits bilans de cycle. Il sert à apporter des modifications, dans le but de répondre au plus près aux besoins des enfants, évaluer son impact et sa corrélation avec les objectifs pédagogiques retenus pour l'année.

Il se fera avec les animateurs et le directeur en équipe. A ce moment il s'agit d'évaluer :

- la pertinence du projet :

Les objectifs étaient-ils adaptés au public et à ses besoins?

- l'efficacité du projet :

Les objectifs ont-ils été atteints? Pourquoi?

- l'efficience :

Les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place?

- l'utilité :

L'action a-t-elle eu un impact sur les enfants? Sur leur comportement?...

- la cohérence :

Les objectifs et les actions mis en œuvre sont-ils bien la traduction des priorités souhaitées?

Ce bilan se fera sous deux aspects : quantitative et qualitative.

c) L'évaluation des animateurs

Dans le cadre des missions du directeur, le devoir d'être formateur, prime. Pour ce faire et afin de favoriser l'évolution de chaque animateur, diverses évaluations seront mises en place au cours de l'année.

Les critères de ces évaluations ont été définis par la responsable de secteur et les organismes responsable du recrutement tel que la Mairie et la FOL qui ont des formulaires prédéfinis. Ces évaluations devront être prises en considération par les animateurs, l'organisateur et le directeur. Elles sont essentiellement basées sur :

- le savoir (ou connaissance)
- le savoir-faire (la pratique)
- le savoir être (l'attitude professionnelle)

d) L'évaluation des enfants

L'évaluation des enfants se fera tout au long de l'année par le biais d'outils bien spécifique. Chaque animation, activité ou atelier doit faire l'objet d'un temps d'évaluation par les enfants de manière à savoir si nous pouvons reconduire cette action ou non. Chaque animateur proposera un outil en fonction de son atelier mais si toutefois, des outils sont mis à disposition en annexes.

e) L'accompagnement du stagiaire

L'accueil du stagiaire au sein de l'équipe fait l'objet d'une réflexion de la part du directeur et des animateurs permanents de manière à faciliter son intégration et son investissement (accueil individualisé, temps de présentation de l'équipe, etc.).

Aussi, le projet est pensé de manière à ce que le stagiaire puisse s'y investir et trouver des espaces d'accomplissement personnel liés à son parcours individuel de formation. Tout au long de son parcours, le stagiaire est responsabilisé par l'instauration d'une démarche d'auto-évaluation lui permettant, à l'issue de chaque étape, d'établir un bilan pour préparer l'étape suivante.

Le stage pratique est une étape de la formation et le directeur s'exprime en tant que formateur sur cette deuxième session. De fait, l'accompagnement du stagiaire pratique ne peut se limiter à son évaluation mais doit inclure des temps de formation tel que participation à l'élaboration du projet pédagogique, pratique d'activités, de jeux, de chants, de réunion etc...).

Bien que les stagiaires BAFA /BAFD puissent travailler de manière autonome, une réflexion devra être menée par le directeur pour déterminer sa place au sein de l'équipe (phase d'observation, prise de responsabilité progressive, encadrement autonome, etc.).

Des rendez-vous réguliers auront lieu au cours du stage pratique de manière à échanger autour des réussites et difficultés rencontrées au cours de la formation.

Les stagiaires seront évalués par le secteur enfant ainsi que le secteur périscolaire. Une fiche d'évaluation est en cours de travail avec ce secteur afin d'être le plus cohérent possible et accompagner le stagiaire le plus professionnellement possible.